

CHRONIQUE DIPLOMATIQUE

Après les déchirements internes de 1963 le Maghreb traverse 1964 plus sereinement. En même temps qu'il panse ses plaies et réunit ses commissions de conciliation, il s'oriente vers une coopération économique qui entre prudemment dans l'ère des réalisations. Mais la coopération entre pays sous-développés ne permet pas de résoudre toutes les insuffisances économiques; l'assistance étrangère reste nécessaire; malgré les vicissitudes d'une décolonisation qui atteint maintenant les structures profondes des pays, l'ancien colonisateur fournit encore l'aide au développement la plus efficace. La caractéristique marquante de l'année 1964, pour ce Maghreb qui retrouve la paix et la force d'une cohésion naissante, semble être l'affirmation de sa présence à la vie internationale; deux conférences économiques maghrébines, deux conférences arabes au sommet, la conférence des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine, la conférence de la solidarité afro-asiatique, la conférence des non-alignés représentent au plus haut niveau l'occasion pour les Etats d'Afrique du Nord de s'affirmer dans leur originalité à la fois arabe et africaine et dans leur neutralisme aux nuances différentes mais toujours brillamment défendu et attentivement écouté.

I. — LES RELATIONS INTER-MAGHREBINES

A l'effervescence militaire et à l'exaltation patriotique succèdent les conférences diplomatiques et les rencontres d'experts, réunions lentes et laborieuses où les Etats maghrébins font le difficile apprentissage de la coexistence; l'année 1964 est féconde; elle confirme l'apaisement des relations algéro-marocaines; elle permet au mythe de l'unité maghrébine d'entrer dans la phase des premières réalisations institutionnelles.

A. — LES SÉQUELLES DU CONFLIT ALGÉRO-MAROCAIN

La « guerre des sables » s'est terminée le 2 novembre par un cessez-le-feu; il reste à faire la paix. L'Organisation de l'unité africaine fournit le cadre des négociations. La procédure de conciliation amorcée entre l'Algérie et le Maroc à la fin de l'année 1963 ne va cependant pas sans difficultés, l'atmosphère dans laquelle elle se développe étant encore loin d'être assainie.

En effet, et bien que les relations diplomatiques n'aient jamais été officiellement rompues, les deux ambassadeurs n'ont pas rejoint leur poste. Et au début de janvier 1964 il semble que les deux antagonistes soient encore assez éloignés d'un accord sur ce point ainsi que le déclare lui-même le 5 janvier, le Président Ben Bella à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* : « Je crois que la normalisation de la situation entre nos deux pays est impossible aussi longtemps que les Marocains n'auront pas accepté les recommandations de la Commission mixte qui prévoit le retrait de 7 kilomètres des forces militaires en présence sur tout le long de la frontière. Il y a aussi la question du mauvais traitement de nos concitoyens en territoire marocain ».

Le feu continue donc à couvrir et certains points de frictions demeurent. Notamment, ainsi que le rappelle le Président Ben Bella dans sa déclaration à *Jeune Afrique*, l'Algérie accuse le Maroc de faire subir des vexations et même des brutalités aux ressortissants algériens résidant au Maroc, et ce, en violation d'une convention d'établissement existant entre les deux pays et qui n'a jamais été dénoncée.

1) *Les progrès de la conciliation.*

Le conflit va-t-il éclater de nouveau ? Non, car désormais il semble que les pays maghrébins se sentent condamnés à s'entendre (cf. ci-dessous B. — : « La coopération inter-maghrébine »). Les contacts ne sont d'ailleurs pas rompus entre Alger et Rabat et une volonté de conciliation transparaît nettement : « Nous avons plusieurs moyens de représailles, mais nous ne les utiliserons pas » (déclaration de M. Ben Bella au *Monde*, le 7 janvier 1964). De plus les difficultés de politique intérieure que connaissent parallèlement, le Maroc et l'Algérie en octobre 1963 et qui, incontestablement avaient joué un grand rôle dans le déclenchement du conflit armé, (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, Chronique diplomatique, p. 336) se sont aplanies de part et d'autre. Et il est même permis de penser qu'un nouvel affrontement risquerait en sens inverse de remettre en cause l'assainissement politique ainsi réalisé à l'occasion du précédent conflit en déterminant, tant en Algérie qu'au Maroc, des réactions d'irritation et d'impatience devant le caractère déraisonnable et aventureux de cette nouvelle entreprise.

C'est à cette époque qu'un événement important met en lumière la volonté générale d'entente et de coopération. Il s'agit de la Conférence arabe « au sommet », qui se tient au Caire du 13 au 17 janvier (cf. *infra*, 3^e partie, « La solidarité arabe »). C'est au cours d'un entretien Ben Bella - Hassan II, en marge de cette réunion qu'est conclu un accord de principe sur un échange d'ambassadeurs entre Rabat et Alger. Cet accord se concrétisera quelques mois plus tard : l'ambassadeur du Maroc à Alger présentera ses lettres de créance le 22 mai, tandis que l'ambassadeur d'Algérie à Rabat le fera au début de juin.

Un nouveau progrès est réalisé le 20 février lorsque la *commission mixte militaire* (Algérie, Ethiopie, Mali, Maroc) instituée le 30 octobre 1963 lors de la rencontre de Bamako (cf. Chronique diplomatique, année 1963, p. 339 et chronologie) parvient à délimiter la zone démilitarisée prévue dans trois

secteurs : Hassi Beida et Tindjoub, premiers foyers de la controverse, seront évacués par les forces marocaines qui s'en étaient assuré le contrôle après les accrochages du 8 au 25 octobre 1963; Figuig et Ich, reconnus marocains par le traité franco-chérifien de Lalla-Marnia de 1845, sont évacués par l'armée algérienne qui se replie sur Beni Ounif; Tindouf, objet des principales convoitises en raison de ses richesses minières, mais qui n'a pas constitué à proprement parler une zone de combat, échappe de ce fait à la compétence de la commission militaire et relève plutôt de la « Commission des Sept » (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 339).

Cette dernière, la *Commission de conciliation et d'arbitrage* créée le 18 novembre à la Conférence de Bamako, a pour mission : « 1^o) de situer les responsabilités en ce qui concerne le déclenchement des hostilités; 2^o) d'étudier le problème de fond (problème des frontières) et de soumettre des propositions concrètes aux deux parties pour le règlement définitif du contentieux ». Elle va se réunir à la fin avril dans un climat favorable. En effet dans son discours du Trône, le 4 mars, Hassan II affirme solennellement son espoir de « trouver bientôt une issue équitable et satisfaisante » au conflit des frontières, et de voir les relations entre Alger et Rabat, « momentanément altérées, reprendre et se renforcer de jour en jour » afin que les deux pays « forgent ensemble leur avenir commun ». M. Cherkaoui, l'ambassadeur du Maroc en France, de son côté, exprime le souhait, au cours d'une communication à l'Académie diplomatique internationale le 21 avril, que le conflit soit résolu de manière pacifique par la négociation, dans le cadre de l'O.U.A... », tout en soulignant « l'excellence des rapports entre Alger et Rabat ».

La détente, affirmée dans les discours se traduit également dans les faits puisque dès le 11 mars un accord est conclu entre les « Croissants Rouges » marocain et algérien sur l'échange de prisonniers. Cet accord, précisé le 10 avril, se matérialisera dès les 14 et 15 avril, par la libération de 375 Algériens et 52 Marocains.

La Commission d'arbitrage, souvent surnommée « Commission des frontières », se met donc au travail avec une conscience remarquable puisque entre janvier et octobre elle ne tiendra pas moins de sept réunions en quatre sessions. Après une rencontre préliminaire où les arbitres prennent communication des dossiers (Bamako, 24-28 janvier) s'amorcent les premières séances de travail (Bamako, 27 avril, 13 mai). Elles se poursuivent à Casablanca (14-21 mai) et à Alger (jusqu'au 27 mai). Le rapport présenté par la Commission au Comité politique de l'O.U.A. lors de la Conférence de juillet, malgré le ton optimiste, estimait nécessaire un complément d'information et proposait une nouvelle réunion qui eut lieu du 16 au 27 septembre à Khartoum. Là encore rien de définitif ne se dégage. Dans la dernière session de l'année, marquée par deux réunions, l'une du 20 au 24 octobre à Alger, l'autre, du 26 au 28 octobre à Rabat, la Commission soumet les recommandations établies à Khartoum aux deux gouvernements qui, une fois de plus réaffirment leurs thèses sur le problème des frontières. Une réunion s'avère donc à nouveau nécessaire; elle est prévue à Nairobi pour février 1965.

Les séances se tiennent à huis-clos et il est difficile de savoir ce qui s'y est

effectivement dit. Mais le nombre et la fréquence mêmes de ces séances constituent un indice de l'importance des difficultés rencontrées tenant évidemment à la rigidité des attitudes algérienne et marocaine. Les objectifs fixés le 18 novembre 1963 à Bamako ne sont donc pas atteints : la Commission n'a pas pu, ou pas voulu donner raison à l'une ou l'autre partie. Mais il reste toutefois que l'O.U.A. a eu le mérite, d'une part de faire cesser le conflit armé et d'autre part de favoriser la reprise d'un dialogue direct entre Alger et Rabat.

Le dialogue est en effet rétabli : peu après la première séance de travail des « Sept », s'ouvre le 25 mai à Tlemcen, une série d'entretiens au sein d'une troisième commission. Il s'agit de la *Commission mixte algéro-marocaine* créée lors de la rencontre de MM. Guedira et Bouteflika à Oujda le 5 octobre 1963 et destinée à examiner le problème des frontières. L'aggravation des hostilités avait rendu à l'époque la réunion impossible. Cette Commission réapparaît donc maintenant, mais avec une compétence différente : elle est chargée désormais, aux termes du communiqué publié par les Gouvernements intéressés, à l'issue de la réunion tenue en avril à Bamako, par la Commission des frontières : 1^o) de « liquider définitivement la partie du contentieux algéro-marocain non soumise à la commission *ad hoc* d'arbitrage de l'O.U.A. » (il s'agit notamment de la réparation des dommages subis par les particuliers du fait des opérations militaires); 2^o) « d'arrêter les modalités d'application des accords et conventions signés entre le Maroc et l'Algérie », c'est-à-dire des accords du 11 mars 1963, concernant une assistance mutuelle de l'Algérie et du Maroc dans les domaines judiciaire, économique, culturel et agricole (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, chronologie diplomatique p. 391 et Documents V-3, pp. 951 et 955.).

Au cours d'une semaine de négociations, du 25 au 30 mai, elle dégage les grandes lignes d'un accord sur la libre circulation des personnes et des biens entre l'Algérie et le Maroc et sur la création d'une commission administrative mixte de réparation. Le communiqué final publié le 30 mentionne d'autre part, outre cet accord, l'abrogation des mesures prises par l'un des deux pays à l'encontre des ressortissants de l'autre. Il prévoit enfin que les entretiens techniques entre experts reprendront le 8 juin.

Ceux-ci reprennent en effet le 8 juin, à Rabat. A l'issue des travaux, le 16, est publié un communiqué précisant que « la commission a procédé à l'examen de l'ensemble des questions énumérées dans le protocole de Tlemcen : restitution des récoltes et du cheptel; situation des fonctionnaires et agents ayant fait l'objet de mesures préventives; modalités d'application de plusieurs conventions et accords... ». Par ailleurs la commission a examiné les modalités de création de la commission administrative mixte de réparation prévue par l'accord de Tlemcen.

Donc, au cours de cette année 1964, le bilan des rapports algéro-marocains est largement positif. La conciliation, amorcée dès la fin de 1963, a progressé puisqu'elle a réussi à renouer le dialogue direct entre Alger et Rabat et à susciter un certain nombre d'accords sur des points particuliers du litige principal. Cette détente a permis au dialogue d'aller beaucoup plus loin encore dans le domaine économique (cf. ci-dessous B. « La coopération inter-maghrébine »).

2) *Le problème des frontières continue cependant à se poser.*

Sur le plan des principes, la reconnaissance par l'O.U.A. de l'existence d'un problème frontalier qu'il convient de traiter au fond et la création de la « commission des frontières » avait constitué un succès diplomatique pour le Maroc (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 339) mais en pratique il ressort des diverses opérations de conciliation qu'un accord sur un tracé définitif des frontières reste très hypothétique. On retrouve en effet au cours de l'année 1964 la double dimension idéologique et frontalière du conflit.

L'antagonisme des deux régimes politiques reste sous-jacent et certains incidents semblent prouver que toute ingérence dans les affaires intérieures du voisin n'est pas encore écartée, ou qu'en tout cas des suspicions continuent à planer. Ainsi, alors même que les commissions sont au travail, un attentat est commis le 31 mai à Alger contre la résidence de M. Ben Bella, tandis que le terrorisme et la dissidence s'aggravent en Kabylie. Le 7 juin, des attentats se produisent au Maroc, à Casablanca et dans les environs, faisant, dans des conditions assez mystérieuses, 7 morts dont 3 inspecteurs de police. Le 11 juin l'agence *Maghreb Arabe Presse*, annonce que l'Algérie sert de base de départ à des troupes de Marocains armés désireux de provoquer des désordres, que des mouvements insolites ont été observés en territoire algérien, le long de la frontière et qu'on a découvert des caches d'armes dans la région orientale du Maroc. Le 13 juin, des commandos composés de Marocains, mais formés en Algérie, se heurtent à des forces marocaines dans la région de Berkane; les combats font, de part et d'autre, 9 morts. Les antagonistes se défendent, bien entendu, de telles accusations. Il n'est cependant pas difficile de relever des contradictions dans leurs explications. Ainsi M. Mezziane, directeur de cabinet de M. Ben Bella résume ainsi la position de l'Algérie : sur le plan de l'Etat, recherche constante de meilleures relations avec le Maroc; sur le plan du parti, solidarité idéologique avec la gauche marocaine, notamment l'U.N.F.P. Cette thèse gagnerait évidemment en solidité si le Chef de l'Etat algérien n'était en même temps Secrétaire général du parti. Mais l'Algérie se réfère par ailleurs à l'engagement pris par les deux Chefs d'Etats au Sommet arabe du Caire en janvier, de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de leurs pays respectifs.

En octobre il est à nouveau question d'incidents frontaliers. Ces bruits sont aussitôt démentis et les organes de presse et de radio restent discrets. Mais si, manifestement, un climat de détente est recherché de part et d'autre, les positions n'en demeurent pas moins immuables sur le fond du problème et sont réaffirmées une fois de plus en octobre lors du séjour à Alger et à Rabat de la Commission d'arbitrage de l'O.U.A.

L'Algérie, peu soucieuse de voir son intégrité territoriale remise en cause, se retranche derrière la Charte de l'O.U.A. dont on sait que l'article 3 recommande le maintien des frontières héritées de l'époque coloniale. Elle considère ce texte comme la validation internationale des « lignes administratives » esquissées par la France au sud de Figuig.

De son côté, le Maroc, tout en reprenant la défense de ses frontières « authentiques » soutient qu'il ne saurait être question de maintenir

une « frontière » qui n'a jamais existé, et que, d'autre part, appliquer l'article 3 au cas de l'Algérie et du Maroc, équivaudrait à nier le rôle de la Commission d'arbitrage pourtant instituée par l'O.U.A. elle-même.

En somme, à peine desserrée l'étreinte des premières effusions de réconciliation, force est aux « frères-ennemis » de reconnaître que le problème reste posé dans l'intégralité de ses termes, quels que soient les arguments invoqués à l'appui de chacune des deux thèses. Car dans ce paradoxal problème, les meilleurs arguments ne servent pas la meilleure cause. Si la position marocaine n'est pas sans valeur, sur le plan juridique, elle se trouve par contre battue en brèche par l'opinion politique, tant internationale que maghrébine.

Cet isolement diplomatique du Maroc existe davantage encore en ce qui concerne les revendications territoriales sur la Mauritanie qui continue à consolider ses positions dans le monde arabe en obtenant en octobre 1964 la reconnaissance de la République arabe unie. Le Maroc, conscient du caractère délicat de sa situation internationale, amorce en 1964 vis-à-vis de la Mauritanie, une transformation prudente de son attitude, ainsi qu'en témoignent certains indices.

Le premier est une déclaration faite par le Roi du Maroc lors de son voyage au Sénégal, fin mars : « L'ère des conquêtes est révolue. Je dirai aux pays d'Afrique qu'il n'est de salut que dans l'unité et que les immixtions dans les affaires intérieures d'un Etat constituent le plus grand danger ». Si cette déclaration, de portée générale, ne cite pas expressément la Mauritanie, elle ne l'exclut pas non plus et le Président Ould Daddah en fait aussitôt son profit, rappelant son désir d'établir « des relations de coopération » avec son voisin.

Le deuxième indice, plus spectaculaire mais d'une faible portée pratique, se situe au moment de la conférence « au sommet » de l'O.U.A. au Caire où le Roi Hassan II accepte que l'ordre alphabétique le fasse siéger à côté du Président Ould Daddah. Le quotidien *Maroc Information* y vit immédiatement l'indice d'un dégel qu'avait d'ailleurs annoncé le premier ministre marocain en déclarant quelques jours auparavant devant des journalistes tunisiens que si une reconnaissance de la Mauritanie était pour l'instant prématurée, une médiation tunisienne dans le cadre maghrébin pour régler ce différend serait favorablement accueillie à Rabat. Il fut même question, au Caire, d'une rencontre à quatre : Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tunisie, sur l'initiative du Président Bourguiba. Ce projet n'eut pas de suite.

Un autre signe peut être découvert dans la politique intérieure du Maroc. A la suite du remaniement ministériel du 19 août, ni le nom de l'Emir Fall Ould Omeir, ni le ministère des affaires du Sahara et de la Mauritanie ne figurent plus sur la liste officielle du Gouvernement publiée par le ministère de l'information. Cette omission déchaîne d'ailleurs une violente campagne de presse de l'Istiqlal; l'agence M.A.P. publie une information attribuée à une source « officielle » selon laquelle le Roi aurait « confié la responsabilité des affaires de la Mauritanie et du Sahara à M. Bahnini, Premier Ministre » (le ministère ne réapparaîtra qu'en janvier 1965 avec, à sa tête,

l'oncle du Roi, Moulay Hassan Ben Driss). Le « dégel » maroco-mauritanien n'aboutit pas encore en 1964 à des résultats concrets car le gouvernement marocain prend bien garde de ne pas heurter une partie de l'opinion, représentée essentiellement par l'Istiqlal; du moins contribue-t-il à créer un climat favorable au règlement ultérieur de certains problèmes particuliers, celui du Sahara espagnol notamment, qui se posent entre les deux pays.

Quel est donc la raison de cette détente générale observée au Maghreb ? Elle semble trouver son inspiration dans les exigences économiques. Une fois la passion politique des premiers temps de l'indépendance, apaisée, apparaît une prise de conscience de réalités plus concrètes et vitales dans un univers où s'organisent et se perfectionnent de grands ensembles économiques malgré certaines difficultés d'adaptation politique entre les Etats qui le composent. Le Président Ben Bella le reconnaît d'ailleurs lui-même sans ambiguïté; à propos du litige frontalier qui l'oppose au Maroc, il déclare en mai 1964 : « Je dirai que la solution de notre différend avec ce pays frère est d'abord économique. Nous sommes prêts à en discuter. Que quelques arpents de terre se situent en deçà ou au-delà de notre frontière commune, c'est une affaire secondaire... Dans cinq ou dix ans nous serons en mesure d'aborder la vraie solution politique : la confédération ».

B. — LA COOPÉRATION INTER-MAGHRÉBINE

1) *Les conventions bilatérales.*

Alors qu'en 1963, une quarantaine d'accords bilatéraux avaient été signés entre les pays du Maghreb, rares sont ceux qui sont conclus en 1964. En dehors de deux nouvelles conventions diplomatiques, consulaires et d'établissement, signées entre le Maroc et la Tunisie le 9 décembre, il s'agit, soit de préciser ou de reconnaître certains accords antérieurs, soit de « réanimer » d'anciennes conventions dont l'application n'avait pu être réalisée en raison d'une détérioration des rapports politiques entre les parties. Dans la première catégorie entre notamment l'accord passé entre l'Algérie et la Tunisie le 7 juillet portant sur le programme de coopération culturelle entre les deux pays pour l'année 1964-1965. Dans la seconde catégorie, prennent place deux séries d'accords d'une plus grande portée pratique qui amorcent déjà une véritable coopération.

Il s'agit tout d'abord de l'accord algéro-marocain de Tlemcen du 28 mai (précisé à Rabat le 16 juin; cf. supra : « Les séquelles du conflit algéro-marocain ») qui, outre la réouverture des frontières aux personnes et aux biens, donne vie à tout le train de conventions de coopération, signée en mars 1963 (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord 1963*. Documents V-3), en déterminant leurs modalités d'application. De même à défaut d'entente politique, les liens économiques entre le Maroc et l'Algérie se précisent le 25 novembre par un accord commercial et tarifaire qui prolonge un accord similaire du 30 avril 1963 et qui tend à atténuer les disparités des tarifs douaniers.

Nous trouvons ensuite 8 conventions (concernant les domaines judiciaire, culturel, des communications, de la santé, du travail, de la radio et de la télévision) conclues entre le Maroc et la Tunisie lors de la visite officielle du Roi Hassan II en Tunisie du 5 au 12 décembre. Comme dans le cas de l'Algérie et du Maroc, il s'agit de la réanimation d'accords antérieurs qui remontent au traité d'amitié et de fraternité signé le 30 mars 1957, ratifiés par le Maroc le 14 septembre 1959 seulement, et jamais appliqués à cause de la détérioration des rapports tuniso-marocains à propos de la Mauritanie.

Dans les relations maghrébines il faut aussi tenir compte de la Libye qui apparaît maintenant fréquemment, notamment par un accord sur la création d'une société tuniso-libyenne de navigation (14 avril), par le voyage maghrébin du premier ministre libyen M. Muntasser en décembre et par la participation aux accords économiques multilatéraux consécutifs à la conférence de Tanger.

Les pays maghrébins s'efforcent manifestement d'échapper, au moins sur le plan économique, au cadre étroit des frontières. Le 15 juin un rapprochement économique de la Tunisie et du Maroc s'amorce à l'occasion de la réunion à Tunis d'une conférence de producteurs de phosphates d'Afrique du Nord et de Jordanie à la suite de laquelle est créé un secrétariat permanent confié à M. Laghzaoui. Divers projets sont débattus l'un, entre la Tunisie et l'Algérie, vise la construction de véhicules Renault-Saviem à l'échelle maghrébine, une autre concerne une verrerie, un troisième un complexe chimique de super-phosphate, un quatrième la construction en commun par l'Algérie et la Tunisie d'un barrage sur la Medjerda et même enfin, dans la zone de Tindouf, l'idée d'une exploitation des richesses du sous-sol en commun par le Maroc et l'Algérie.

Les quatre pays d'Afrique du Nord s'acheminent donc vers une coopération dans des secteurs de plus en plus nombreux. Il était logique que naisse, dès lors, un projet, plus vaste, de politique économique générale du Maghreb. C'est ce qui se produit en 1964, sur deux plans : sur le plan intérieur par l'harmonisation des politiques de développement, sur le plan extérieur par l'harmonisation des attitudes vis-à-vis de la C.E.E.

2) *Les conventions multilatérales.*

Une première rencontre réalisée du 6 au 9 avril sous l'égide de l'O.N.U., par l'intermédiaire de la C.E.A. (Commission économique pour l'Afrique) réunit à Tanger des experts économiques de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et de la Libye, et annonce les importantes réunions maghrébines qui vont suivre.

La conférence de Tunis (29 septembre - 1^{er} octobre 1964) aboutit à un protocole d'accord (cf. Documents, V, 1) qui prévoit la création d'un comité consultatif permanent. Les ministres décident, en outre, d'organiser entre eux des échanges commerciaux privilégiés et une harmonisation des politiques douanières. Ils affirment également la nécessité de définir de nouveaux rapports avec la C.E.E.

Du 26 au 28 novembre, se tient la conférence de Tanger, couronnement de tous ces préparatifs. Elle est présidée par M. Gardiner, secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; les quatre délégations sont dirigées respectivement par MM. Boumaza, pour l'Algérie, Cherkaoui, pour le Maroc, Mansour Kobar pour la Libye et Ben Salah, pour la Tunisie. Il est intéressant de noter que la B.I.R.D. avait envoyé un observateur, M. Abderrahman Tazi, directeur exécutif. Elle aboutit à la conclusion d'un accord « en vue de préparer les conditions d'une harmonisation industrielle poussée », et surtout, à la création de deux institutions : un Comité consultatif permanent (il n'est que consultatif à la demande du Maroc), et un Centre d'études industrielles (dont le siège est fixé à Tripoli et non plus à Tanger ainsi que cela avait été prévu à la réunion de Tanger). Ce centre sera par ailleurs financé par les pays membres pour une somme de 496.000 dollars et par le Fonds spécial de l'O.N.U. pour une somme de 1.668.000 dollars.

Le Communiqué final (cf. Documents, V, 3.) montre la volonté de définir, grâce aux institutions ainsi créées, une véritable politique économique commune dans tous les secteurs de base. Une nouvelle réunion des quatre ministres de l'Economie est prévue pour février 1965.

L'harmonisation des politiques apparaît en outre souhaitable dans la perspective des conversations qui s'engagent officiellement avec la commission de la C.E.E. le 12 décembre 1963 pour la Tunisie, le 30 janvier 1964 pour le Maroc et le 25 février 1964 pour l'Algérie (conversations préliminaires). Les trois Etats partent en effet de bases différentes : le Maroc est lié à la France par divers accords de coopération et par des conventions douanières qui lui assurent le bénéfice d'un régime préférentiel, mais du fait de l'Acte d'Algésiras toujours en vigueur, il a l'obligation d'assurer « une liberté économique sans aucune inégalité » aux 13 puissances signataires dont cinq font partie de la C.E.E.; la Tunisie bénéficiait d'un régime préférentiel dénoncé par la France le 9 juin 1964 à la suite de la reprise unilatérale des terres de colonisation par le gouvernement tunisien; l'Algérie bénéficie encore à titre provisoire des dispositions du traité de Rome par le jeu de l'art. 227. Mais le but recherché est sensiblement le même dans les trois cas : il s'agit d'obtenir de l'Europe des six, par une formule de « zone de libre échange aménagée », les avantages que la France seule n'est plus en mesure de leur accorder.

II. — LES RAPPORTS FRANCO-MAGHREBINS

Années après années, il faut bien le reconnaître, les liens entre la France et ses anciennes possessions d'Afrique du Nord se relâchent. La décolonisation poursuit son œuvre atteignant les couches plus profondes de l'économie et de la culture. Pourtant, les rapports entre France et Maghreb restent privilégiés et le resteront toujours sans doute sous l'influence principale des deux facteurs qu'on ne peut ignorer : la géographie et l'histoire.

A. — LA POURSUITE DE LA DÉCOLONISATION

La décolonisation est maintenant très avancée en Afrique du Nord, l'Algérie ayant largement rattrapé ses deux voisins en raison de ses options socialistes et de la liberté de mouvement que lui permet sa révolution.

Sur le plan territorial, seul le Maroc revendique encore la libération de certains territoires. Il s'agit de cinq possessions espagnoles : la Seguia el Hamra, le Rio de Oro, les deux Présides, Ceuta, Melilla) et Ifni. Dans une lettre adressée au Président de la Commission spéciale de l'O.N.U. pour la décolonisation, le gouvernement espagnol, réaffirme en mai 1964 son intention de discuter de l'avenir de l'enclave d'Ifni; le problème paraît avoir été évoqué lors de la visite de M. Guedira à Madrid au mois de juin, à l'occasion de laquelle des informations officieuses laissent entendre que les Espagnols seraient disposés à faire de larges concessions au Sahara et à Ifni en échange du *statu quo* à Ceuta et Melilla. Malgré ce contentieux, la présence du Ministre des Affaires Etrangères en Espagne confirme l'amélioration des relations hispano-marocaines et le désir d'éviter un affrontement direct et public devant le Comité des Vingt-quatre aux Nations Unies.

Les troupes étrangères se sont complètement retirées des territoires marocains et tunisiens, mais séjournent encore en Algérie et en Libye lorsque s'ouvre l'année 1964. Après 134 ans de présence militaire française sur le sol algérien, les derniers militaires français se sont embarqués le 15 juin à Alger après une brève et discrète cérémonie et avec un an d'avance sur les délais prévus par les accords d'Evian. Conformément à ces mêmes accords, la France conserve cependant la base de Mers-el-Kebir concédée à bail pour une période de 15 ans et la possibilité d'utiliser pour une durée de 5 ans les sites sahariens d'Inn Ekker, Reggane et Colomb-Béchar-Hamaguir; elle y maintient encore quelques dix mille hommes. Mais, le problème de ces bases est déjà soulevé; dans une interview à Jeune Afrique en janvier 1964, le Président Ben Bella déclare que la question a été posée à la France; il l'aborde de nouveau en avril dans le discours de clôture du congrès du F.L.N. et en reparle dans une allocution prononcée à la radio le lendemain même du retrait des troupes françaises. Aucune démarche officielle ne semble avoir été effectuée par les autorités algériennes qui paraissent avoir été favorablement disposées par la décision française intervenue en avril 1964 de déclasser la base de Mers-el-Kébir qui cesse d'être stratégique et par le développement de nouvelles installations situées dans le Pacifique et l'Atlantique destinées à relayer — sans doute dès avant l'échéance de 1967 — les bases d'expérimentation sahariennes.

De son côté, le 23 février 1964, le gouvernement libyen annonce qu'il n'a pas l'intention de renouveler les accords militaires du 29 juillet 1953 et du 9 septembre 1954 par lesquels il avait concédé pour 10 ans à la Grande-Bretagne les bases de Tripoli, Benghazi, Idriss et Al Adam et pour 7 ans aux Etats-Unis la base de Wheelus. Les premières conversations se sont ouvertes à Beida le 20 avril 1964 avec la Grande-Bretagne et le 29 avril avec les Etats-Unis. Cette revendication de la Libye correspond non seulement à

l'évolution générale des pays du Tiers Monde vers un neutralisme plus exigeant, mais aussi à une conjoncture plus favorable. Le pétrole permet maintenant à la Libye de se passer de l'aide fournie en contrepartie des bases; la stratégie moderne a de moins en moins besoin de bases à l'étranger. La négociation qui se poursuit lentement doit donc aboutir à un nouvel accord.

Si la décolonisation politique et militaire s'achève, la décolonisation économique reste dans une phase très active, mais conserve un style assez différent dans les trois pays. L'exemple de la récupération des terres de colonisation en est une illustration. Invoquant les nécessités de sa révolution socialiste, l'Algérie a été la première à nationaliser dès 1963 la totalité des terres appartenant à des étrangers; s'inclinant devant une option qui relève du domaine réservé de la politique intérieure, le gouvernement français a limité ses efforts à l'obtention d'une indemnisation destinée aux exploitants français; dans un premier geste de bonne volonté, le gouvernement algérien a remis à l'Ambassade de France à Alger un chèque de 10 millions de dinars. En Tunisie, le rachat des terres de colonisation avait été amorcé sur la base des protocoles du 13 octobre 1960 et 2 mars 1963 (cf. chronique diplomatique, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 346); ce dernier texte laissait prévoir l'ouverture des nouvelles conversations pour les agriculteurs non compris dans le premier programme de rachat et les assurait d'une paisible jouissance pendant 5 ans; c'est donc en violation de cet accord que le 12 mai 1964 le gouvernement tunisien promulguait une loi spéciale à l'effet de « récupérer » la totalité des terres agricoles détenues par des ressortissants étrangers, et des sociétés étrangères ou tunisiennes. Les justifications présentées par le Président Bourguiba dans son violent discours du 12 mai (cf. Documents, IV, 2.) ne pouvaient satisfaire Paris. Le gouvernement français vit dans la loi du 12 mai 1964 une violation unilatérale de l'accord du 2 mars 1963 remettant en cause les principes mêmes de la coopération et justifiant des mesures de rétorsion. Aux protestations françaises pour 270.000 ha touchés par cette mesure, s'ajoutèrent celles de l'Italie (25.000 ha), de la Grande-Bretagne (15.000 ha exploités par les Maltais) et de la Suisse.

Après la « récupération » des terres en Tunisie, le Maroc reste le seul Etat à conserver des colons étrangers. Pourtant le transfert est amorcé par le Dahir du 26 septembre 1963 (cf. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 345 et 346) pour les 290.000 ha de colonisation officielle récupérables en 4 étapes; la 1^{re} en 1963 portant sur 50.000 ha, la 2^e en 1964 sur 70.000 ha, les 3^e et 4^e en 1965 et 1966 portant sur 65.000 ha. A la fin de 1964 c'est donc 120.000 ha qui sont ainsi récupérés. Ce programme ne touche pas à la colonisation privée qui concerne une superficie de 450.000 ha. La position du Maroc est ferme sur le plan des principes : la terre est propriété des Marocains, qu'il s'agisse de terrain collectif, du domaine de l'Etat ou du domaine privé; elle reste, dans la pratique, soucieuse de ne pas désorganiser l'agriculture marocaine ainsi qu'en témoigne le colloque agricole de dix jours ouvert par le Roi aux Chênes (Rabat) en mars 1964, soucieuse aussi de ne pas décourager la coopération française ainsi qu'en témoigne la volonté proclamée d'indemniser les colons (cf. l'accord du 25 juillet signé à Rabat sur l'indemnisation). Le transfert continue donc à se faire progressivement sui-

vant un calendrier préalablement établi et avec une indemnisation négociée. Cette sagesse fait évidemment l'objet des critiques de l'opposition au cours des débats parlementaires de novembre 1964; l'Istiqlal ira même jusqu'à déposer une proposition de loi réclamant la nationalisation immédiate de toutes les terres étrangères.

Dans les autres secteurs de l'économie, aucune décision très spectaculaire n'est à signaler; il est facile de collectionner les mesures tendant à restreindre le secteur contrôlé par l'étranger. Au Maroc, après la reprise en charge par l'Etat en 1963 de l'énergie électrique et des chemins de fer, c'est en juillet 1964 le tour des charbonnages nord africains (Mines de Djerada). En Algérie, la firme Berliet est transformée en Société d'économie mixte tandis que l'hôtel St-Georges, dernier palace d'Alger exploité par une société française, est nationalisé. Mais, le secteur important reste évidemment celui des pétroles, il est particulièrement délicat d'y toucher puisqu'il constitue l'une des pierres angulaires de la coopération; pourtant dès le début de 1964, la doctrine algérienne commence à se définir: le gouvernement algérien se défend de préparer la nationalisation de l'exploitation pétrolière; mais il ne cache pas son désir de voir modifier la répartition des bénéfices prévus par les accords de mars et août 1962 (50 %), de prendre la responsabilité d'un troisième oléoduc, d'appliquer aux compagnies pétrolières le contrôle des changes dont elles sont exemptées, d'assurer une priorité absolue à l'utilisation des hydrocarbures pour l'industrie locale, de participer directement à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures. Sur tous ces points, le gouvernement algérien entame dès le début de l'année des négociations, destinées à se prolonger très longtemps. Deux initiatives unilatérales interviendront cependant au cours de l'année 1964. Le 4 avril la construction du troisième oléoduc saharien est confiée à une firme britannique; cette décision est jugée contraire aux accords d'Evian par la société de transport de pétrole en Algérie (Trapal) qui porte le 9 avril l'accord anglo-algérien devant le Tribunal d'arbitrage prévu au titre IV de la Déclaration de Principes signée à Evian sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien. Le 17 juillet le ministère de l'Economie nationale informe les compagnies pétrolières exerçant en Algérie de l'obligation qui leur est faite désormais de situer en Algérie 50 % du montant de leur chiffre d'affaires.

Reste enfin au niveau le plus profond, la décolonisation culturelle, celle qui touche à l'esprit et à la civilisation; elle n'est encore abordée qu'avec une grande prudence (cf. les chroniques sociales et culturelles de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*). Deux secteurs sensibles au Maroc doivent être signalés. Les attaques contre la presse française (groupe Mas) se poursuivent et annoncent les débats parlementaires et les réformes qui interviendront en 1965. La marocanisation et l'arabisation de la justice s'accélérent brusquement sous les poussées de l'Istiqlal et de l'U.N.F.P. et aboutissent en juin 1964 à l'adoption à l'unanimité par la chambre des représentants d'une loi qui ne sera promulguée qu'au début 1965 et qui met fin à partir du 1^{er} janvier 1966 aux fonctions juridictionnelles des magistrats français servant au Maroc au titre de la Convention judiciaire de 1957 (cf. dans cet annuaire l'article sur la réforme judiciaire).

B. — LA COOPÉRATION

Plus encore que les années précédentes, le caractère de la coopération française est différent dans chacun des trois pays d'Afrique du Nord. A l'évidence, l'Algérie reçoit un traitement privilégié promis d'ailleurs dans les accords d'Evian jusqu'en 1965 ; au Maroc, la coopération continue de connaître un régime de croisière et se poursuit sans problème grave ; à la suite de la nationalisation des terres, la Tunisie va voir son attitude sévèrement sanctionnée.

En Algérie, la coopération s'est révélée impossible entre la communauté européenne et la nation algérienne ; en un an, la population européenne passe de 150.000 à 120.000 ; la dégradation profonde du cadre prévu à Evian, les nationalisations, le climat socialiste d'austérité, le retour à l'Islam, l'arabisation, la rigueur fiscale, le désordre administratif, l'absence de convention d'établissement ne peuvent qu'entraîner de nouveaux départs. L'échéance du 1^{er} juillet 1965 approche ; après cette date les options de nationalité seront connues et permettront de faire des comptes. En revanche, la coopération reste intense au niveau des Etats ainsi qu'en témoigne la discrète rencontre entre le Général de Gaulle et le Président Ben Bella le 13 mars 1964 au Château de Champs.

La coopération franco-algérienne paraît avoir aux yeux de Paris une valeur exemplaire ; son succès semble être la clé de voûte des rapports entre la France et les pays du Tiers Monde. L'option socialiste et révolutionnaire est admise et il est entendu que la coopération ne doit pas lui faire obstacle. Ainsi s'explique que la nationalisation des terres étrangères d'octobre 1963 n'ait pas provoqué de crise et que l'effort consenti par la France pour 1964 reste considérable, bien qu'en diminution. Le montant global de l'aide à l'Algérie est de 1.100.000 F. d'où il faut déduire 110 millions destinés à rembourser les frais culturels des agriculteurs français expropriés. La répartition est la suivante : d'une part, 400 millions d'aide libre et d'autre part, 400 millions d'aide liée affectée, en priorité à l'apurement d'engagements pris dans le cadre du plan de Constantine et ensuite à des opérations nouvelles, intéressant les deux économies, qui sont arrêtées par la Caisse algérienne de développement en liaison avec la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie. Il s'y ajoute 150 millions pour la coopération technique et culturelle et 47 millions de contribution au financement de l'organisme saharien. Depuis avril 1963, aucune avance de trésorerie n'a plus été consentie à l'Algérie par la France. Cet effort financier est complété par une assistance en personnel technique toujours très importante ; 13.000 fonctionnaires et 10.300 enseignants auxquels on peut ajouter 1.099 enseignants de l'Office Universitaire et culturel et 1.150 professeurs de l'enseignement privé. Le protocole franco-algérien du 23 octobre 1963 entre en vigueur en 1964 et permet de pourvoir aux besoins d'assistants techniques en affectant en Algérie des militaires du contingent.

Quelques accords sont venus préciser ou modifier le régime prévu à la suite d'Evian ou développer la coopération dans un secteur particulier. Ainsi

des accords judiciaires sont signés le 17 juillet à Alger; ils complètent Evian dans le domaine de l'extradition, règlent la situation créée par le départ de certains officiers publics et ministériels français d'Algérie et aménagent certaines dispositions du protocole judiciaire franco-algérien du 28 août 1962 notamment les articles 17 et 18 concernant les procédures judiciaires en cours au moment du passage de l'Algérie à l'indépendance. Un accord relatif aux régimes complémentaires des retraites pour le personnel français travaillant dans les entreprises est signé le 16 décembre 1964. Enfin, des accords de coopération dans le domaine de la radio et de la télévision ont été conclus à Paris en février 1964.

Le Maroc reste encore pour les Français qui y résident une zone privilégiée en Afrique du Nord ainsi qu'en témoigne la stabilité des effectifs qui, de 155.000 en 1963 se maintiennent à 150.000 au début de 1964. Trois mesures semblent cependant devoir provoquer de nouveaux départs : le renforcement de la limitation des transferts financiers décidé à l'automne 1964, le découragement des médecins français astreints à payer d'importants rappels d'impôt et surtout la marocanisation de la justice.

Le malaise ainsi créé n'a cependant pas gravement perturbé l'assistance française qui se maintient en 1964 sur des bases pratiquement inchangées. Le montant de l'aide française s'accroît légèrement; les accords signés le 17 octobre prévoient 200 millions de prêts à long terme (140 millions d'aide libre pour investissements publics et 60 millions d'aide liée pour des projets industriels), 120 millions d'assurance-crédit pour l'achat de matériel français et des facilités de trésorerie s'élevant à 60 millions de francs. Le personnel français servant au titre de l'assistance technique est pour l'année 64-65 en légère augmentation pour l'enseignement (8.450); il est en légère diminution (18 % soit 600 agents en moins) dans les autres secteurs avec 2.850 agents dont 2.078 titulaires au 31 décembre 1964. Il faut y ajouter un millier d'experts recrutés par contrat de droit commun, 2.886 agents employés dans les services concédés, 668 officiers et sous-officiers de la Mission militaire de coopération technique, 250 experts environ des sociétés d'études. L'ensemble de ces rubriques constitue donc toujours un chiffre important. Il faut cependant noter l'accélération de rythme des départs et l'arrêt presque total des recrutements, la diminution des postes de gestion étant cependant compensée par l'envoi de consultants de niveau élevé. Cette constatation est conforme à l'évolution normale de l'assistance, mais elle tient aussi aux difficultés budgétaires rencontrées par le Maroc. Ainsi s'explique que la convention de base du 6 février 1957 fasse d'objet d'une demande de révision de la part des autorités marocaines qui souhaitent voir la France prendre en charge une partie plus importante des rémunérations; des pourparlers s'ouvrent à cet effet à la fin de l'année 1964.

Au cours de l'année 1963, l'assistance française à la Tunisie interrompue par la crise de Bizerte était rétablie. Elle se serait consolidée en 1964 si une nouvelle difficulté n'était intervenue entre les deux pays. Le 25 février 1964 des accords économiques et financiers sont signés et prévoient pour 1964 une contribution française au développement de la Tunisie en légère augmentation soit un peu moins de 200 millions de francs ainsi répartis : 45 millions de prêts à long terme, 55 millions d'aide à diverses industries (complexe

Menzel-Bourguiba, usine textile, verrerie, cimenterie) et environ 100 millions d'assurance-crédit. La loi du 12 mai 1964 sur la récupération des terres exploitées par des étrangers devait entraîner : 1) l'annulation pure et simple de cette aide, 2) le non renouvellement des contrats de 46 experts agricoles, 3) la dénonciation de la convention commerciale de 1959 mettant fin ainsi aux préférences douanières et à l'importation de 1.250.000 hl de vin au prix intérieur français, 4) le rétablissement d'un droit de 5 % sur les importations de vins tunisiens. Le gouvernement tunisien, surpris par la vigueur de la réaction française s'efforce depuis, par une série de gestes et de déclarations, de rétablir avec la France un climat de coopération; pour plaider sa cause, il enverra même une nouvelle fois comme ambassadeur à Paris celui qui paraît le plus apte à fléchir le Général de Gaulle, M. Masmoudi. Ces démarches répétées restent sans succès comme si cette dernière mesure avait lassé la bonne volonté de la France qui par ailleurs, de « récupération » en « récupération » n'a plus grand intérêt en Tunisie. Seule subsiste intacte l'assistance culturelle qui s'est même accrue par rapport à l'année précédente et qui compte plus de 2.500 enseignants dont 137 sont attachés aux établissements tunisiens. Au début de 1964, il y avait en outre 334 experts français servant en Tunisie au titre de la coopération technique. 1964 n'aura donc pas été comme l'annonçait le Président Bourguiba, « l'année du règlement définitif de nos différends avec la France », mais une nouvelle année de crise, d'autant plus grave pour la Tunisie que le gouvernement français paraît se désintéresser de la situation économique de la Tunisie. Celle-ci dès lors, va chercher des solutions de rechange ailleurs, du côté de l'Amérique, dans l'immédiat, et du côté du Marché commun, à plus longue échéance.

III. — L'AFRIQUE DU NORD DANS LA STRATEGIE INTERNATIONALE

Les Etats maghrébins qui se détachent progressivement de l'obédience occidentale, s'efforcent de surmonter les querelles de famille et renforcent leurs liens avec le monde arabe; pour la première fois, l'Afrique du Nord sera présente dans son ensemble aux réunions au sommet de la Ligue arabe. Mais, au-delà de la solidarité arabe, s'affirment aussi les liens avec l'Afrique, avec les Afro-asiatiques, avec les non alignés, expressions qui recouvrent des réalités souvent voisines, mais auxquelles correspondent des instances spécifiques. Par leur présence très active dans ces grandes rencontres, les Etats de l'Afrique du Nord cherchent à satisfaire leur désir de jouer un rôle dans la stratégie internationale.

A. — LA SOLIDARITÉ ARABE

Le Maghreb est arabe; il réagit donc affectivement à tous les problèmes de l'unité arabe. Pourtant, il est loin du cœur arabe et constitue une cellule

particulière avec ses propres problèmes qui ne sont pas nécessairement ceux du Proche-Orient. L'entrée du Maroc et de la Tunisie dans la Ligue arabe en 1958 est davantage la réponse à un appel sentimental que l'adhésion à une politique inspirée par la R.A.U. Au début de 1964, une harmonie relative paraît cependant régner au sein de la famille arabe; l'Algérie qui appartient à la Ligue dès le 16 août 1962 est pour cette dernière un allié précieux et actif en Afrique du Nord.

Le Président Nasser estime donc venu le moment de tenter un renforcement de cette solidarité jusqu'alors trop théorique. Le 23 décembre 1963, il prend l'initiative de provoquer un sommet arabe, le troisième après celui de la naissance de la Ligue en mars 1945 et celui de la crise de Suez en 1956. Le regroupement va se faire une fois encore autour du problème palestinien rendu de nouveau actuel par la question du détournement des eaux du Jourdain. La réunion se déroule au Caire du 13 au 16 janvier; c'est la première fois que les chefs d'Etats des 13 pays arabes siègent ensemble.

La conférence s'occupe d'Israël; des décisions sont prises; elles concernent les affluents du Jourdain, la formation d'une « Autorité palestinienne », l'institution d'un Commandement en chef des forces arabes unifiées confié au Maréchal Amer. Mais la réalité importante est sans doute la volonté de réconciliation arabe que traduit cette union qui doit se renouveler régulièrement au moins une fois l'an. La prochaine rencontre est immédiatement fixée à Alexandrie en août 1964.

Pour le Maghreb la réunion du Caire a une triple signification. Depuis l'indépendance de l'Algérie les trois chefs d'Etat se rencontrent pour la première fois; Ben Bella et Hassan II rétablissent le dialogue direct. C'est en outre, la reprise des relations cordiales entre la R.A.U. d'une part, la Tunisie et le Maroc d'autre part; la première était en froid avec Nasser et la Ligue Arabe depuis le soutien apporté à Salah ben Youssef; le second reprochait à l'Egypte son aide militaire à l'Algérie lors de la guerre des frontières. La rencontre du Caire apparaît enfin comme l'introduction du Maghreb dans un monde arabe qui jusqu'alors restait pour lui fort lointain.

Du 5 au 12 septembre se déroule, comme prévu, à Alexandrie un deuxième sommet arabe, suite du précédent, sur le problème palestinien. Onze chefs d'Etats sur treize sont présents; l'absence du Président Bourguiba et du Roi Hassan II qui s'étaient fait représenter n'est sans doute pas une simple coïncidence.

Mais même si le zèle arabe du Maroc et de la Tunisie paraît moins grand que celui de l'Algérie, les liens se sont nettement resserrés. La reprise des relations diplomatiques entre le Maroc et la R.A.U. est décidée à l'occasion des fêtes de l'indépendance, les forces armées royales défilent à Fès en présence du Maréchal Amer. De son côté, la Tunisie marque l'orientation nouvelle de sa politique à l'égard de la R.A.U. en envoyant au Caire le 4 mars une importante délégation composée de deux groupes distincts, l'un politique avec M. Mongi Slim pour participer aux travaux de la conférence des Ministres des Affaires étrangères, l'autre économique et culturel destiné à promouvoir la coopération entre les deux pays.

Il faut en outre, renvoyer à la chronologie pour le très riche calendrier des conférences internationales des pays arabes dans tous les domaines, et signaler de nombreux accords entre les pays d'Afrique du Nord et d'autres pays arabes notamment dans le domaine commercial.

B. — LA SOLIDARITÉ AFRO-ASIATIQUE

L'année 1964, très active au niveau arabe, le fut autant au plan afro-asiatique. Trois grandes manifestations qui intéressent particulièrement le Maghreb doivent être signalées.

Du 22 au 26 mars, la 6^me session du conseil de solidarité des peuples afro-asiatiques se tient à Alger. Ce conseil est l'un des organes de l'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques née de la conférence du Caire de 1957; cette organisation non gouvernementale réunit les « représentants des peuples », ce qui permet éventuellement d'inviter des gouvernements en exil ou des formations politiques d'opposition; ainsi le Maroc officiel est absent et M. Ben Barka présent. Dominés par l'affrontement sino-soviétique, il semble que les débats aient irrité et déçu grand nombre de délégations du Tiers Monde : M. Yazid, président de la conférence, devait déclarer quelques semaines plus tard que si Chinois et Soviétiques continuaient par leurs discussions à détériorer le mouvement, l'Algérie pourrait être amenée à reconsidérer sa participation au Comité de solidarité afro-asiatique.

Du 17 au 21 juillet 1964 se réunit au Caire, un peu plus d'un an après le sommet d'Addis-Abéba, la deuxième conférence au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine. Cette fois le roi Hassan II est présent et siège à côté du Président mauritanien. Le Maroc fait donc son entrée solennelle dans les instances de l'Unité africaine et y joue d'emblée un rôle remarqué en prenant position très fermement avec l'Algérie et la Tunisie contre la présence du Président congolais Tchombé.

La conférence évoque de nombreux problèmes sans résultats spectaculaires si ce n'est que l'Organisation paraît s'installer dans ses institutions et se consolider. Elle se dote d'un siège permanent situé à Addis-Abéba et d'un Secrétaire général, M. Diallo Telli (Guinée) candidat de « l'aile marchante » de l'Afrique, contre M. Zinzou (Dahomey) soutenu par l'U.A.M. et le Maroc.

Les chefs d'Etats d'Afrique du Nord ont mis à profit cette deuxième occasion qui leur était donnée en quelques mois de se rencontrer à nouveau; le 19 juillet une conversation de plus d'une heure se déroule entre les trois leaders à l'issue de laquelle furent faites des déclarations optimistes sur la réalisation progressive de l'unité du Maghreb.

Une troisième grande manifestation se déroule au cours de l'année 1964; le regroupement ici ne se fait pas sur une base géographique, mais idéologique; il s'agit de la deuxième conférence des non-alignés qui prend la suite de celle de Belgrade (1961) et se déroule au Caire du 5 au 10 octobre. Belgrade avait réuni 25 pays; le Caire en regroupe 47; la progression est

due surtout aux Etats africains qui arrivent en nombre; les Etats du Maghreb par leur double appartenance à l'O.U.A. et à la Ligue arabe vont jouer un rôle particulièrement important, encore que la place occupée par chacun d'eux n'ait pas été la même (cf. Documents V, 2).

Le Maroc en l'absence d'Hassan II, dont les interventions avaient cependant été fort remarquées à Belgrade, n'a à travers M. Balafrej qu'un rôle volontairement effacé au Caire. Le Président Bourguiba dépense au contraire une activité débordante, multipliant les contacts avec les principaux leaders de la conférence et notamment les Présidents Ben Bella, Nasser et Shastri. Mais en matière de non alignement, c'est le Président Ben Bella qui devait dégager avec le plus de vigueur l'évolution suivie depuis Belgrade en prêchant pour une « transformation des relations internationales dans le sens du progrès de la liberté et de la paix ». « Etre non aligné ne signifie pas que l'on doive se replier sur soi, se retirer à distance de l'Est et de l'Ouest ou s'évertuer à pratiquer envers les grandes puissances une politique d'acrobatie continuelle... Le non-alignement doit se traduire par une lutte incessante pour l'indépendance nationale et contre toute tentative de subordination... ce qui implique que l'on doit éviter de se faire complice des puissances impérialistes ».

Ainsi alors qu'à Belgrade les non engagés Tito, Nehru et Nasser avait dominé en mettant l'accent sur un neutralisme modéré, au Caire sous l'influence du combat idéologique mené par la Chine, c'est une tendance plus dure, un neutralisme plus engagé qui donne le ton avec l'Indonésie, la Guinée, le Ghana, Cuba et l'Algérie. Cette deuxième conférence aboutit à des résolutions sans surprise; le Tiers-Monde paraît cependant s'orienter vers la constitution sinon d'un troisième bloc, du moins d'une troisième force qui entend lutter d'une façon positive pour la justice économique, le relèvement des cours des matières premières, le désarmement universel. L'Algérie semble devoir occuper une place de choix dans cette évolution.

C. — L'AFRIQUE DU NORD DANS LES RELATIONS EST-OUEST

Si l'on essaye de situer les pays du Maghreb dans la vaste compétition Est-Ouest, les nuances qui distinguent leur neutralisme respectif s'estompent et leur comportement général apparaît assez semblable. Dans les grandes organisations internationales, à l'O.N.U. et dans ses dépendances, notamment à la Conférence mondiale sur le commerce qui s'ouvre en juin 1964, les trois Etats maghrébins adoptent des positions voisines; ils proclament clairement leur appartenance au Tiers-Monde, mais manifestent aussi les solidarités propres que leur imposent la géographie, l'histoire et l'économie. Sous-développés, non engagés, solidaires de l'Afrique et de l'Asie, ils n'en marquent pas moins à Genève l'attrait que présente pour eux la perspective d'une association avec la Communauté économique européenne.

Chez eux, dans le monde afro-asiatique, ils répondent à toutes les invitations de famille; conférence arabes, africaines, afro-asiatiques, non engagées se succèdent ainsi que les échanges de personnalités du Tiers Monde. Les

accords économiques ou culturels avec ces pays se multiplient, même si souvent leur contenu manque de consistance.

Mais le neutralisme, si pur soit-il, ne peut se passer de la coopération avec les pays riches qui, eux, sont tous engagés. Et si de surcroît ce neutralisme se veut non aligné et positif, il prend alors délibérément parti dans la grande compétition qui divise le monde. Ces deux raisons, c'est-à-dire, les nécessités de la coopération et la volonté de jouer un rôle dans la stratégie internationale, conduisent les pays maghrébins à maintenir et à développer leurs relations au-delà des affinités naturelles du Tiers Monde. Le jeu devient alors savant puisqu'il doit concilier l'efficacité de la coopération, le dosage subtil de l'Est et de l'Ouest pour éviter tout risque de compromission partisane, et l'originalité des positions pour que le neutralisme constitue vraiment un engagement propre.

Si le nombre des traités signés avec le Tiers Monde est important, il l'est davantage encore avec les pays riches de l'Ouest et symétriquement avec les pays riches de l'Est. Il en va de même pour les déplacements ou les réceptions soigneusement équilibrés entre l'Est et l'Ouest. Un bilan est ici impossible à faire; pourtant quelques tendances paraissent se dégager.

Globalement, pour le Maghreb, la coopération avec l'Ouest reste infiniment plus importante que les relations avec l'Est. Si en nombre les accords signés à l'Est et à l'Ouest se balancent, leur contenu reste souvent beaucoup plus riche du côté de l'Occident; il faut aussi toujours tenir compte de l'avance conservée par l'ancien colonisateur dans tous les domaines et notamment sur le plan culturel où la langue lui confère un privilège irremplaçable.

Mais spécifiquement ensuite, il est clair que des nuances existent dans le comportement de chacun des trois pays. Il est en effet au moins deux manières d'aborder la compétition Est-Ouest: On peut s'efforcer de rester en dehors du conflit et d'adopter à l'égard de ses protagonistes une position purement tactique destinée à en tirer le maximum de bénéfice. On peut au contraire assumer le conflit lui-même, prendre position, sur les raisons profondes qui divisent le monde et donner au neutralisme la mission de contribuer à la solution du conflit. Ce qui est simple tactique dans le premier cas devient doctrine dans le second.

Au départ de leur carrière internationale, les trois Etats d'Afrique du Nord vont se distinguer nettement sur ce point. La Tunisie adopte une position purement tactique; en 1956-1957, le Président Bourguiba proclame et écrit que « la Tunisie a choisi sans équivoque de faire sa voie dans le monde libre de l'Occident »; mais en juillet 61 la crise de Bizerte fournit l'occasion de nier « un prétendu alignement de la Tunisie sur l'Occident » et de faire à Belgrade une profession de foi neutraliste, tout en proclamant que « la Tunisie ne renie rien de ses amitiés ».

Le Maroc part, avec Mohammed V, d'une position doctrinalement plus dure; il sera l'initiateur de l'éphémère groupe de Casablanca et en 1960 le Premier Ministre Abdallah Ibrahim affirme que « le principe de non dépendance et de non alignement... est plus qu'un principe: un programme ». Mais, à partir de 1961, lorsque Hassan II succède à son père et que disparaît la

construction de Casablanca, sans rien renier du non-alignement, le Maroc va le pratiquer plus souplement faisant passer les nécessités de l'assistance technique et financière avant les exigences de la pureté doctrinale.

L'Algérie après 130 ans de nuit diplomatique et sur la table rase de 7 années de guerre, croit devoir faire œuvre doctrinale et révolutionnaire. L'exposé s'en trouve dans la Charte de Tripoli, et sous sa dernière expression dans la Charte d'Alger adoptée au 1^{er} Congrès FLN tenu du 16 avril au 21 avril 1964 (cf. Documents, I, 5).

Mais les contingences de la politique internationale se chargent de niveler dans la pratique les différences discernées au lendemain de l'indépendance. Confrontées aux réalités diplomatiques l'Algérie nuance la rigidité de ses thèses; pour conserver une place de choix dans la famille neutraliste la Tunisie sacrifie aux professions de foi; faute d'avoir résolu ses difficultés intérieures et ses problèmes de frontières, le Maroc pratique un neutralisme pragmatique et solitaire.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

La source essentielle pour l'activité diplomatique reste la presse, celle du Maghreb et celle de France (principalement *le Monde* et *le Monde diplomatique*). En 1964 plusieurs revues nouvelles intéressent notre sujet; pour la documentation, la plus importante est *Maghreb* (Documentation française et Fondation Nationale des Sciences Politiques); elle fait, avec la *Revue algérienne des Sciences juridiques, politiques et économiques* de la Faculté de droit d'Alger, l'objet d'un compte rendu dans la bibliographie de cet *Annuaire*. Signalons aussi la revue française *Dialogues* qui ne contient que de courtes études, mais donne souvent des textes politiques intéressants émanant de dirigeants français ou maghrébins. La revue *Maroc* du ministère des affaires étrangères chérifien a cessé de paraître en 1964, mais ressort en 1965 avec le nom de *Maroc 1965* sous l'égide du ministère du Représentant personnel de S. M. le Roi.

I. — Sur les relations inter-maghrébines, aucun ouvrage important n'est à mentionner. En dehors des articles de l'année signalés dans la bibliographie de l'*Annuaire* rappelons l'un des rares articles écrits par un maghrébin sur l'unité: A. Bouabid, « Prospects for a United Maghrib » dans l'ouvrage: *New Forces in Africa* (William H. Lewis), 1962, p. 101.

Le problème des relations avec le Marché Commun a été étudié dans un article de *Maghreb* (n° 3, p. 45) et surtout dans le 4^e cahier des *Etudes Maghrébines*: « Le Maghreb et la Communauté économique européenne » (F.N.S.P., avril 1965); pour le cas du Maroc, il a fait l'objet d'une étude particulière de la Confédération générale économique marocaine (ronéotée, 140 p. plus annexes, sans date): « Le Maroc et le Marché Commun ». Rappelons les deux études de M. Bouabid signalées dans l'*Annuaire* de

l'Afrique du Nord, 1963, p. 1050, et aussi la position du Parti communiste marocain sur la C.E.E. exprimée par M. Aziz Belal dans une plaquette tirée à part de *Al-Moukafih* (Avril-Mai 1962) intitulée : « Un Protectorat déguisé » : l'association au Marché Commun européen ».

II. — Sur le problème de la récupération des terres, une étude d'ensemble est annoncée dans les *Etudes Maghrébines* (F.N.S.P.); le premier cahier paru, de F. Charbonnier, concerne la Tunisie; il est malheureusement antérieur à la loi du 12 mai.

Sur « la situation des Français au Maroc depuis l'indépendance, 1956-1964 », voir l'excellent cahier de J. Cassaigne (*Etudes Maghrébines*, n° 3, F.N.S.P.; compte rendu dans la bibliographie de cet Annuaire). La coopération française a fait, comme tous les ans à l'occasion du budget, l'objet d'importants débats parlementaires. Pour le Maroc et la Tunisie : *J.O.R.F.*, Débats A.N., Séance du 3 novembre 1964, p. 4413 à 4419 (Exposé de M. Claude Roux, rapporteur spécial de la Commission des Finances et de M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis). Voir aussi le rapport de M. Lepeu, rapporteur spécial de la Commission des Finances sur les crédits des Affaires étrangères, *J.O.R.F.*, Débats A.N., Annexe n° 1106, p. 4471 et ss.; le rapport spécial de M. Claude Roux sur les relations culturelles, Débat A.N., Annexe n° 1106, pp. 4486 et ss.; le rapport de M. Weber, Débats A.N., Annexe 1125, pp. 4505 et ss. Rien d'important à signaler au Sénat pour le Maroc et la Tunisie.

Les Affaires algériennes disposant d'un budget propre, ont donné lieu à d'importants débats, au Sénat notamment, qui rejette le budget par 183 voix contre 46. A l'Assemblée Nationale, cf. le rapport de M. Prioux à la séance du 8 novembre 1964, Débats A.N. pp. 5030 et ss. Au Sénat à la séance du novembre 1964, cf. les rapports de M. Georges Portmann, rapporteur spécial de la Commission des Finances, du général Béthouart, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, Défense et Forces armées, de M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles, Débats Sénat n° 575, pp. 1854, 1855 et 1857.

Parmi les études sur la coopération, on peut consulter pour le Maroc la presse du mois de mai 1965 qui dresse à l'occasion de la Foire internationale de Casablanca le bilan de la coopération technique étrangère; pour la coopération franco-marocaine voir notamment le n° spécial du *Petit Marocain* du 5 mai 1965. Pour l'Algérie il faut mentionner le très intéressant article de l'Américain William Zartman : « les relations entre la France et l'Algérie depuis les accords d'Évian », *Revue Française de Science Politique*, décembre 1964, p. 1087.

III. — L'Afrique du Nord dans la stratégie internationale.

Pour situer les divers rassemblements du Tiers Monde on peut consulter les ouvrages de M^{me} Odette Guitard, « *Bandoeng et le réveil des peuples colonisés* » (Que sais-je, 910, 1961) et de Paul F. Smets, « *De Bandoeng à Moshi* » (Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1964).

Les problèmes posés par l'arrivée du Tiers Monde dans les relations internationales ont été évoqués dans une série de colloques organisés sous

la direction de MM. Duroselle et Meyriat, par la F.N.S.P. qui en a tiré trois ouvrages : « *Les nouveaux Etats dans les relations internationales* » (cahier n° 121 de la F.N.S.P.), « *La communauté internationale face aux jeunes Etats* » (cahier n° 126), « *Politiques nationales envers les jeunes Etats* » (cahier n° 131).

Maurice FLORY.